

Règlement relatif au „Zertifikat Wirtschaftsrecht Universität Mannheim / Certificat de l'Université de Mannheim – mention droit économique“ pour les étudiants de l'Université Toulouse1 – Capitole

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent règlement vise indifféremment la femme ou l'homme.

La Faculté de Droit et d'Économie politique de Mannheim offre aux étudiants en “licence de droit” de l'Université Toulouse1 – Capitole un programme d'études “droit économique”. Ce programme d'études permettra aux étudiants d'acquérir des connaissances approfondies du droit allemand, mention droit économique et de développer la capacité d'analyser des problèmes juridiques allemands.

Conditions d'accès et procédure de sélection

Pour avoir accès à ce programme d'étude, les candidats doivent avoir accompli leurs deux premières années de licence en Droit à l'Université Toulouse1 – Capitole. Ils doivent en outre posséder des connaissances avancées de la langue allemande et, en règle générale, avoir suivi les cours préparatoires à Toulouse.

Les participants à ce programme sont désignés par l'Université Toulouse1 – Capitole.

L'admission à ce programme est soumise à l'approbation de l'Université de Mannheim.

Les enseignements

Le programme d'études se déroule sur deux semestres et commence au semestre d'automne/hiver de l'Université de Mannheim, une semaine avant le début officiel des cours de l'Université de Mannheim. Les participants doivent s'inscrire à l'Université de Mannheim comme étudiants du programme d'échange lors de leur séjour à Mannheim.

Au cours de la période d'études, les participants doivent valider 60 crédits ECTS et satisfaire aux prestations d'études correspondantes, indiquées ci-après. L'abréviation "SWS" indique le nombre d'heures de cours par semaine dans le tableau ci-dessous. Chaque heure de cours est d'une durée de 45 minutes. Le cours peut être suivi chaque semaine ou en bloc.

Semestre d'automne/hiver

Module / Cours	Prestations d'études / Suivi de cours	Nombre de points ECTS
Module: Einführung in das deutsche Zivilrecht Introduction au droit civil allemand	<ul style="list-style-type: none"> Cours: Einführung in das deutsche Zivilrecht (2 SWS) Introduction au droit civil allemand (2h/semaine) Epreuve: Examen oral de 15 minutes	10 ECTS
Module: Zivilrecht I Droit civil I	<ul style="list-style-type: none"> Cours: Einführung in das Zivilrecht (1 SWS) Introduction au droit civil (1h/semaine, cours concentrés sur une semaine) Cours: Allgemeine Rechtsgeschäftslehre (4 SWS) Droit général des affaires (4h/semaine) Cours: Haftungsrecht (2 SWS) Droit de la responsabilité (2h/semaine) Travaux dirigés: Zivilrecht I (2 SWS) Droit civil I (2h/semaine) Travaux dirigés supplémentaires en guise de préparation à l'examen d'orientation du début du mois de janvier. Epreuve: Examen écrit de 120 minutes (examen d'orientation)	8 ECTS
Module: Juristische Methodenlehre (Beifach Öffentliches Recht) Méthodologie juridique (Cours complémentaire: Droit public)	<ul style="list-style-type: none"> Cours: Juristische Methodenlehre (2 SWS) Méthodologie juridique (2h/semaine) Epreuve: Examen écrit de 90 minutes	8 ECTS
Öffentliches Wirtschaftsrecht Droit public économique	<ul style="list-style-type: none"> Deutsches Wirtschaftsverfassungsrecht (2 SWS) Droit constitutionnel économique allemand (2h/semaine) Travaux dirigés (2h/semaine) Examen: Voir session de printemps/été	
Module à option: Wirtschaftsrecht Besonderer Teil Droit économique - partie spéciale	Matières au choix: <ul style="list-style-type: none"> IPR / Internationales Wirtschaftsrecht Droit international privé/économique Bank- und Kapitalmarktrecht Droit bancaire et des marchés des capitaux Gesellschaftsrecht Droit des sociétés Kollektives Arbeitsrecht Droit du travail collectif 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Insolvenz und Sanierung Insolvabilité et redressement • Privatversicherungsrecht Droit des assurances privées • Geistiges Eigentum und Lauterkeitsrecht Droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence déloyale • Medizin- und Gesundheitsrecht Droit médical et droit de la santé • Strafrecht Droit fiscal • Kartellrecht Droit des cartels <p>Cours au semestre d'automne/hiver et/ou au semestre de printemps/été (4h/semaine au total) Examen oral au semestre de printemps/été portant sur les matières des deux semestres</p>	
--	--	--

Période exempte de cours

Travail de séminaire (mémoire)	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de séminaire rédigé en allemand (15 pages) <p>Le sujet du travail de séminaire peut être choisi dans le domaine du droit civil général, droit public, droit pénal ou droit européen ou bien droit comparé ainsi que dans l'une des matières au choix Droit économique, partie spéciale (indépendamment de la matière choisie ici)</p>	12 ECTS
--------------------------------	---	---------

Semestre de printemps/été

Module / Cours	Prestations d'études / Suivi de cours	Nombre de points ECTS
Öffentliches Wirtschaftsrecht Droit public économique	<ul style="list-style-type: none"> • Europäisches Wirtschaftsverfassungsrecht (2 SWS) Droit constitutionnel économique européen (2h/semaine) • Travaux dirigés (2h/semaine) • Grundlagen des Wirtschaftsverwaltungsrecht (2 SWS) Fondements du droit administratif économique (2h/semaine) • Travaux dirigés (2h/semaine) <p>Epreuve: Examen écrit de 180 minutes (y compris matières du semestre d'automne/hiver)</p>	9 ECTS

<p>Präsentation und Kommunikation, Verhandlungsmanagement</p> <p>Présentation et communication, gestion de négociation</p>	<p>Cours / Suppléance de cours (2h/semaine) Examen: Exposé oral (environ 15 minutes)</p>	<p>3 ECTS</p>
<p>Module à option: Wirtschaftsrecht, Besonderer Teil</p> <p>Droit économique, partie spéciale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • IPR / Internationales Wirtschaftsrecht Droit international privé/économique • Bank- und Kapitalmarktrecht Droit bancaire et des marchés des capitaux • Gesellschaftsrecht Droit des sociétés • Kollektives Arbeitsrecht Droit du travail collectif • Insolvenz und Sanierung Insolvabilité et redressement • Privatversicherungsrecht Droit des assurances privées • Geistiges Eigentum und Lauterkeitsrecht Droit de la propriété intellectuelle et de de la concurrence déloyale • Medizin- und Gesundheitsrecht Droit médical et droit de la santé • Strafrecht Droit fiscal • Kartellrecht Droit des cartels <p>Cours au semestre d'automne/hiver et/ou au semestre de printemps/été (4h/semaine au total) Examen oral portant sur les matières des deux semestres</p>	<p>7 ECTS</p>
<p>Historische Grundlagen des Zivilrechts</p> <p>Fondements historiques du droit civil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cours (2h/semaine) <p>Examen (90 minutes)</p>	<p>3 ECTS</p>

Le contenu des enseignements et les modalités y afférentes sont précisés dans le "livret des enseignements" concernant la licence en droit (LLB), mention "Droit économique" et le "Cours complémentaire en droit public" de l'Université de Mannheim.

Examens

Les règlements relatifs au déroulement des examens sont définis dans le règlement d'études de la licence en droit (LLB), mention "Droit économique" dans sa version en vigueur et dans

le règlement d'études et d'examens mention "Cours complémentaire en droit public" de la Faculté de Droit et Science Politique de Mannheim. Cela concerne en particulier les exigences auxquelles doivent satisfaire les examinateurs, le règlement d'examens, l'inscription à l'examen, l'admission à l'examen, les dates d'examen, l'absence à l'examen, le retrait à l'examen, la fraude aux examens, le non-respect des règles ainsi que les vices de procédure. D'éventuels écarts par rapport aux règlements d'études et d'examens de l'Université de Mannheim (SPUMA) dépendent des particularités du programme d'études.

La Commission des études et examens responsable du programme d'études de Bachelor est chargée des affaires relatives à ce programme d'études.

Les candidats participant à ce programme sont autorisés à utiliser un dictionnaire bilingue pendant les épreuves écrites. L'usage d'un dictionnaire spécialisé est généralement interdit.

Evaluation/Note globale

Les prestations fournies par les étudiants sont évaluées selon les échelles de notation suivantes:

Un examen est réussi à partir de la note 4 (ausreichend). Une note inférieure à 4 (ausreichend) signifie un échec.

Notes	Appréciation	Définition de la note
16 - 18	sehr gut (très bien)	Eine besonders hervorragende Leistung Excellent: Résultats remarquables
13 - 15	gut (bien)	Eine erheblich über den durchschnittlichen Anforderungen liegende Leistung Résultats significativement supérieurs à la moyenne
10 - 12	vollbefriedigend (très satisfaisant)	Eine über den durchschnittlichen Anforderungen liegende Leistung Résultats supérieurs à la moyenne
7 - 9	befriedigend (satisfaisant)	Eine Leistung, die in jeder Hinsicht durchschnittlichen Anforderungen entspricht Les résultats satisfont aux critères minimaux
4 - 6	ausreichend (passable)	eine Leistung, die trotz ihrer Mängel durchschnittlichen Anforderungen noch entspricht Le résultat satisfait aux critères minimaux, malgré un certain nombre d'insuffisances
1 - 3	mangelhaft (insuffisant)	eine an erheblichen Mängeln leidende, im ganzen nicht mehr brauchbare Leistung Travail comportant des lacunes importantes, un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit

0	ungenügend (insuffisant)	eine völlig unbrauchbare Leistung Un travail supplémentaire considérable est nécessaire
---	-----------------------------	--

La moyenne générale résulte de l'ensemble des points obtenus à chaque examen. La pondération s'effectue comme suit:

Module / Cours	Examen	Coefficient en %
Einführung in das deutsche Zivilrecht Introduction au droit civil allemand	Epreuve: Examen oral de 15 minutes	17
Module: Zivilrecht I Droit civil I	Epreuve: Examen écrit de 120 minutes (examen d'orientation)	13
Module: Juristische Methodenlehre Méthodologie juridique	Epreuve: Examen écrit de 90 minutes	13
Travail de séminaire	Travail de séminaire (15 pages)	20
Öffentliches Wirtschaftsrecht Droit public économique	Epreuve: Examen écrit de 180 minutes	15
Rede- und Präsentationstechnik Technique d'expression orale et de présentation	Exposé oral d'environ 15 minutes	5
Module à option: Droit économique, partie spéciale	Examen oral (15 minutes)	12
Fondements historiques du droit civil	Examen (90 minutes)	5

La note finale est donnée avec deux chiffres après la virgule, sans arrondi.

Les notes uniques et totales doivent également être indiquées selon l'échelle de notation internationale ECTS. Ces notes résultent du tableau de conversion de notes suivant:

A : > 10 points	B : 7,5 points – 10 points	C : 5,5 points – 7,49 points	D : 4,5 points – 5,49 points
E : 4 points – 4,49 points	F : 1 point – 3,99 points	FX : < 1point	

Pour toute question concernant la notation veuillez consulter les règlements SPUMA.

Rattrapage d'examens

Les participants à ce programme d'études qui ont échoué à l'une des épreuves sont autorisés à la repasser une fois. Cette nouvelle épreuve doit avoir lieu le plus tôt possible lors de la session de rattrapage. Si l'examen d'un certain cours n'est organisé qu'une seule fois par année académique, l'épreuve de rattrapage doit avoir lieu lors de la session d'examen de l'année suivante, à moins qu'une épreuve de rattrapage soit organisée avant la session annuelle. Le jury peut accorder une prolongation du délai d'examen à un étudiant qui en fait la demande, si le motif invoqué est jugé bien-fondé. En outre, les participants au programme ont la possibilité de passer un autre examen de rattrapage portant sur le même sujet ou sur des sujets associés. Cet examen sera évalué. Les examens ne seront pas présentés une seconde fois si le candidat du programme ne s'est pas présenté ni à la première date d'examen ni à la seconde, du fait de circonstances dont il est responsable.

Certificat

Tout étudiant participant au programme d'échange qui en fait la demande peut recevoir un relevé de notes (Transcript of Records) en anglais, sur lequel doivent figurer toutes les notes qu'il a obtenues.

Le certificat doit être demandé auprès du service d'étude en justifiant les prestations d'études suivies. Le certificat est établi en allemand et en anglais par la Faculté de droit de l'Université de Mannheim et porte l'indication "Zertifikat Wirtschaftsrecht Universität Mannheim / Certificat de l'Université de Mannheim – mention droit économique". La note globale figure sur le certificat.